

BOUILLEUR DE CRU		DISTILLATEUR	
1.4 Expéditeur des matières à distiller et destinataire des produits finis - bouilleur de cru (nom et adresse)	Distillateur (nom et adresse)		
2 Numéro privilège ou CVI	Numéro d'entrepôt agréé		
5 Moyen de transport (immatriculation)	Lieu de distillation		
Procuration donnée à (identification)	Date de distillation	Numéro de l'alambic utilisé	
15 Signature	15 Signature		

OPERATIONS DE DISTILLATION - COMPTABILITÉ MATIÈRES DE PRODUCTION

8-10 Matières à distiller	11-12 Volume ou poids	Rendement minimum

DATES	Chargement de l'appareil		Matières premières mises en distillation		8-10 Quantités d'alcool obtenues		
	Heures de commencement	Heures de fin	Espèces	Quantités	Volume	% AP	Volume d'alcool pur

A REMPLIR PAR LE DISTILLATEUR

LIQUIDATION - CONTROLES	
Litres d'alcool pur constatés (A)	L 3 Recette des Douanes de rattachement (nom et adresse)
Allocation en franchise - privilège (B)	L
Quantités imposables à droit réduit (C)	L
Imposition à droit réduit (C x taux réduit)(1)	€
Quantités imposables (D = A - B - C) au droit entier	L Cachet ND (réservé au service des douanes)
Imposition au droit entier : (D x taux du droit de consommation)(2)	€
À PAYER avec remise de 10 % sur paiement sous 3 jours = ((1)+(2)) - (10 % (2))	€
À PAYER en cas de paiement au-delà de 3 jours = (1)+(2)	€ DSA n°

CERTIFICAT D'EXPEDITION POUR LE TRANSPORT DES ALCOOLES OBTENUS

5 bis Moyen de transport	Procuration donnée à (identification)	Le (date)	7 Lieu de livraison (adresse)
	Durée du transport	à h	

2	BOUILLEUR DE CRU		DISTILLATEUR	
	1.4 Expéditeur des matières à distiller et destinataire des produits finis - bouilleur de cru (nom et adresse)		Distillateur (nom et adresse)	
	2 Numéro privilège ou CVI		Numéro d'entrepôt agréé	
	5 Moyen de transport (immatriculation)		Lieu de distillation	
	Procuration donnée à (identification)		Date de distillation	Numéro de l'alambic utilisé
	15 Signature		15 Signature	

OPERATIONS DE DISTILLATION - COMPTABILITÉ DES MATIÈRES DE PRODUCTION

8-10 Matières à distiller	11-12 Volume ou poids	Rendement minimum

DATES	Chargement de l'appareil		Matières premières mises en distillation		8-10 Quantités d'alcool obtenues		
	Heures de commencement	Heures de fin	Espèces	Quantités	Volume	% AP	Volume d'alcool pur

A REMPLIR PAR LE DISTILLATEUR

LIQUIDATION - CONTROLES	
Litres d'alcool pur constatés (A)	L 3 Recette des Douanes de rattachement (nom et adresse)
Allocation en franchise - privilège (B)	L
Quantités imposables à droit réduit (C)	L
Imposition à droit réduit (C x taux réduit)(1)	€
Quantités imposables (D = A - B - C) au droit entier	L Cachet ND (réservé au service des douanes)
Imposition au droit entier : (D x taux du droit de consommation)(2)	€
À PAYER avec remise de 10 % sur paiement sous 3 jours = ((1)+(2)) - (10 % (2))	€
À PAYER en cas de paiement au-delà de 3 jours = (1)+(2)	€ DSA n°

CERTIFICAT D'EXPEDITION POUR LE TRANSPORT DES ALCOOLES OBTENUS

5 bis Moyen de transport	Procuration donnée à (identification)	Le (date)	7 Lieu de livraison (adresse)
	Durée du transport	à h	



BOUILLEUR DE CRU		DISTILLATEUR	
1.4 Expéditeur des matières à distiller et destinataire des produits finis - bouilleur de cru (nom et adresse)		Distillateur (nom et adresse)	
2 Numéro privilège ou CVI		Numéro d'entrepositaire agréé	
5 Moyen de transport (immatriculation)		Lieu de distillation	
Procuration donnée à (identification)		Date de distillation	Numéro de l'alambic utilisé
15 Signature		15 Signature	

EXEMPLAIRE A
RETOURNER AU
SERVICE DES DOUANES
AVEC VOTRE MOYEN DE
PAIEMENT

OPERATIONS DE DISTILLATION - COMPTABILITÉ DES MATIÈRES DE PRODUCTION		
8-10 Matières à distiller	10-11 2 Volume ou poids	Rendement minimum

DATES	Chargement de l'appareil		Matières premières mises en distillation		8-10 Quantités d'alcool obtenues		
	Heures de commencement	Heures de fin	spèces	Quantités	Volume	% AP	Volume d'alcool pur

LIQUIDATION - CONTROLES	
Litres d'alcool pur constatés (A)	L 3 Recette des Douanes de rattachement (nom et adresse)
Allocation en franchise - privilège (B)	L
Quantités imposables à droit réduit (C)	L
Imposition à droit réduit (C x taux réduit)(1)	€
Quantités imposables (D = A - B - C) au droit entier	L Cachet ND (réservé au service des douanes)
Imposition au droit entier : (D x taux du droit de consommation)(2)	€
À PAYER avec remise de 10 % sur paiement sous 3 jours = ((1)+(2)) - (10 % (2))	€
À PAYER en cas de paiement au-delà de 3 jours = (1)+(2)	€ DSA n°

CERTIFICAT D'EXPEDITION POUR LE TRANSPORT DES ALCOOLS OBTENUS			
5 bis Moyen de transport	Procuration donnée à (identification)	Le (date)	7 Lieu de livraison (adresse)
	Durée du transport	à h	

A REMPLIR PAR LE DISTILLATEUR

4	BOUILLEUR DE CRU		DISTILLATEUR	
	1.4 Expéditeur des matières à distiller et destinataire des produits finis - bouilleur de cru (nom et adresse)		Distillateur (nom et adresse)	
	2 Numéro privilège ou CVI		Numéro d'entrepositaire agréé	
	5 Moyen de transport (immatriculation)		Lieu de distillation	
	Procuration donnée à (identification)		Date de distillation	Numéro de l'alambic utilisé
	15 Signature		15 Signature	

OPERATIONS DE DISTILLATION - COMPTABILITÉ ET MANÈRES DE PRODUCTION

8-10 Matières à distiller	10-12 Volume ou poids	Rendement minimum

DATES	Chargement de l'appareil		Matières premières mises en distillation		8-10 Quantités d'alcool obtenues		
			Espèces	Quantités	Volume	% AP	Volume d'alcool pur
	Heures de commencement	Heures de fin					

A REMPLIR PAR LE DISTILLATEUR

LIQUIDATION - CONTROLES	
Litres d'alcool pur constatés (A)	L 3 Recette des Douanes de rattachement (nom et adresse)
Allocation en franchise - privilège (B)	L
Quantités imposables à droit réduit (C)	L
Imposition à droit réduit (C x taux réduit)(1)	€
Quantités imposables (D = A - B - C) au droit entier	L Cachet ND (réservé au service des douanes)
Imposition au droit entier : (D x taux du droit de consommation)(2)	€
À PAYER avec remise de 10 % sur paiement sous 3 jours = ((1)+(2)) - (10 % (2))	€
À PAYER en cas de paiement au-delà de 3 jours = (1)+(2)	€ DSA n°

CERTIFICAT D'EXPEDITION POUR LE TRANSPORT DES ALCOOLES OBTENUS

5 bis Moyen de transport	Procuration donnée à (identification)	Le (date)	7 Lieu de livraison (adresse)
	Durée du transport	à h	

NOTES EXPLICATIVES

Ce document est destiné à être utilisé par les propriétaires (de vergers, vignes...) exploitants agricoles ou non, fermiers, métayers qui font distiller leur récolte pour leur consommation. Le document doit être rempli lisiblement et de façon indélébile. Les informations peuvent être pré-imprimées. Il ne doit comporter ni grattage ni surcharge.

Une déclaration de distillation doit être envoyée au service des douanes avant toute utilisation de ce document. Il doit **impérativement** être visé par la Douane avant le transport des matières à distiller et des alcools.

Rubriques « Bouilleur de cru » et « Distillateur »	A remplir par le distillateur ou le bureau de délivrance avant la distillation, sauf la case n° 15 à l'issue des travaux.
Rubrique « Opérations de distillation »	A remplir par le distillateur au fur et à mesure des différentes opérations de distillation.
Rubriques liquidation/contrôle/certificat d'expédition	A remplir impérativement par le distillateur à la fin des opérations de distillation et avant enlèvement des alcools obtenus (trajet de retour).
Case A (au verso)	Contrôles: les services de la DGDDI mentionnent les contrôles effectués sur les exemplaires 1, 2, 3 et 4. Toutes les observations doivent être signées, datées et authentifiées par le cachet du service.

ATTENTION:

{ l'exemplaire 3 doit être **IMPÉRATIVEMENT** renvoyé par le
 { bouilleur de cru à la recette de rattachement qui est celle du lieu de
 { distillation, même si aucun droit de consommation n'est dû.
 { L'exemplaire 2 est conservé par le distillateur et l'exemplaire 4 par le
 { bouilleur de cru.

MODALITES DE PAIEMENT DES DROITS DUS

Moyens de paiement

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Numéraire (à verser au bureau) | } ⇒ à verser ou à adresser à la recette des douanes et des droits indirects désignée (recto, case 3) |
| <input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre du Trésor Public | |
| <input type="checkbox"/> Virement | |

Paiement immédiat

Dans les trois jours suivant la production des alcools (cachet de la poste faisant foi) si vous ne voulez pas perdre le bénéfice des 10 % de remise. Le total À PAYER serait alors **(1) + (2) - 10 % (2)**.

Si le paiement se fait au-delà des trois jours, le calcul du droit à payer est alors : **(1) + (2)**.

En cas de non-paiement ou de non renvoi de l'exemplaire 3 du DSA, le recouvrement des droits et taxes dus sera effectué par voie de recouvrement forcé indépendamment des poursuites contentieuses éventuelles.

* les bases et les résultats sont arrondis à l'euro le plus proche : la fraction égale à 0, 50 euro est comptée pour 1 (article 1724 du CGI).